









Programme SEN 032 : Volet IDEAL Employabilité des jeunes Sénégalaises et Sénégalais par la Formation professionnelle et technique

Mis en œuvre dans les départements de Saint-Louis, Louga, Fatick et Kaolack et dans la périphérie de Dakar, le projet IDEAL est un volet du programme SEN 032 déployé dans le cadre du programme indicatif de coopération entre le Sénégal et le Luxembourg. Le projet vise à renforcer le système de formation professionnelle et technique et les dispositifs d'accompagnement à l'insertion pour contribuer au développement d'une offre adaptée aux besoins économiques des territoires d'intervention.

Le projet expérimente plusieurs modalités d'appui à l'insertion des jeunes dont un dispositif de subvention en cascade.

Les subventions en cascade visent spécifiquement à appuyer les acteurs de la société civile (ONG locales, associations, etc.) dans la mise en œuvre de projets favorisant l'insertion socio-économique des jeunes filles et garçons, âgés entre 15 et 25 ans.

A cet effet, 2 à 3 appels à projets, mettant en compétition les OSC éligibles, seront effectués en vue de sélectionner et d'accompagner les meilleurs projets.

Appel à projets pour les subventions

Le projet IDEAL réalisera deux à trois appels à projets. Ces appels à projets sont organisés en vue d'octroyer une aide financière (subvention) pour accompagner et renforcer les organisations de la société civile actives dans la formation professionnelle et l'insertion dans les zones d'intervention.

Ils consistent à sélectionner les meilleurs projets, les financer et les évaluer sur le plan :

- ◆ De l'efficacité en fonction des indicateurs de résultats préalablement définis ;
- ♦ De la gestion administrative et financière en fonction du manuel de procédures de gestion du fonds.

Le Gret et son partenaire Eclosio vont d'abord présélectionner plusieurs structures via un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Les OSC (ONG locales, associations, etc.) porteuses de projets souhaitant bénéficier de ces subventions doivent répondre à cet appel pour participer à la phase de présélection. Les entités présélectionnées participeront ensuite à l'appel d'offre.

Deux réunions sont organisées pour partager l'information sur l'appel à projets et répondre à d'éventuelles questions.

Les subventions distribuées seront d'un montant minimal de 5 000 euros (3 279 782 F CFA) et d'un montant maximal de 20 000 euros (13 119 130 F CFA).

Conditions d'éligibilité aux subventions

1.Les structures éligibles à ces subventions sont :

- ♦ Les organisations de la société civile intervenant dans le continuum information/orientation, formation professionnelle et technique, accompagnement vers l'insertion des jeunes de 15 à 35 ans.
- ♦ Ces structures doivent se trouver dans les différentes zones d'interventions à savoir les départements de Saint-Louis, Louga, Fatick et Kaolack ;
- ♦ Elles doivent être enregistrées ou en cours d'enregistrement auprès des autorités sénégalaises.

2.Les activités susceptibles de bénéficier des ressources prévues par le projet sont, à titre d'exemple :

- ♦ La formation professionnelle et technique sur les filières/métiers prioritaires où les besoins exprimés par les entreprises avec des effets directs sur l'insertion des formés ;
- ♦ Le placement de jeunes en stage et en emploi salarié ;
- ♦ La mise en place d'opportunités de travail pour les jeunes filles et femmes et les populations vulnérables ;
- ♦ La mise à disposition des facteurs de production (terre, eau, ressources humaines techniques pour l'encadrement, moyens financiers…) permettant aux entrepreneurs de faire prospérer leur activité par des actions de sensibilisation et de plaidoyer ;
- ♦ Conception de nouvelles offres ou amélioration des offres de formation professionnelle et de l'insertion.

